

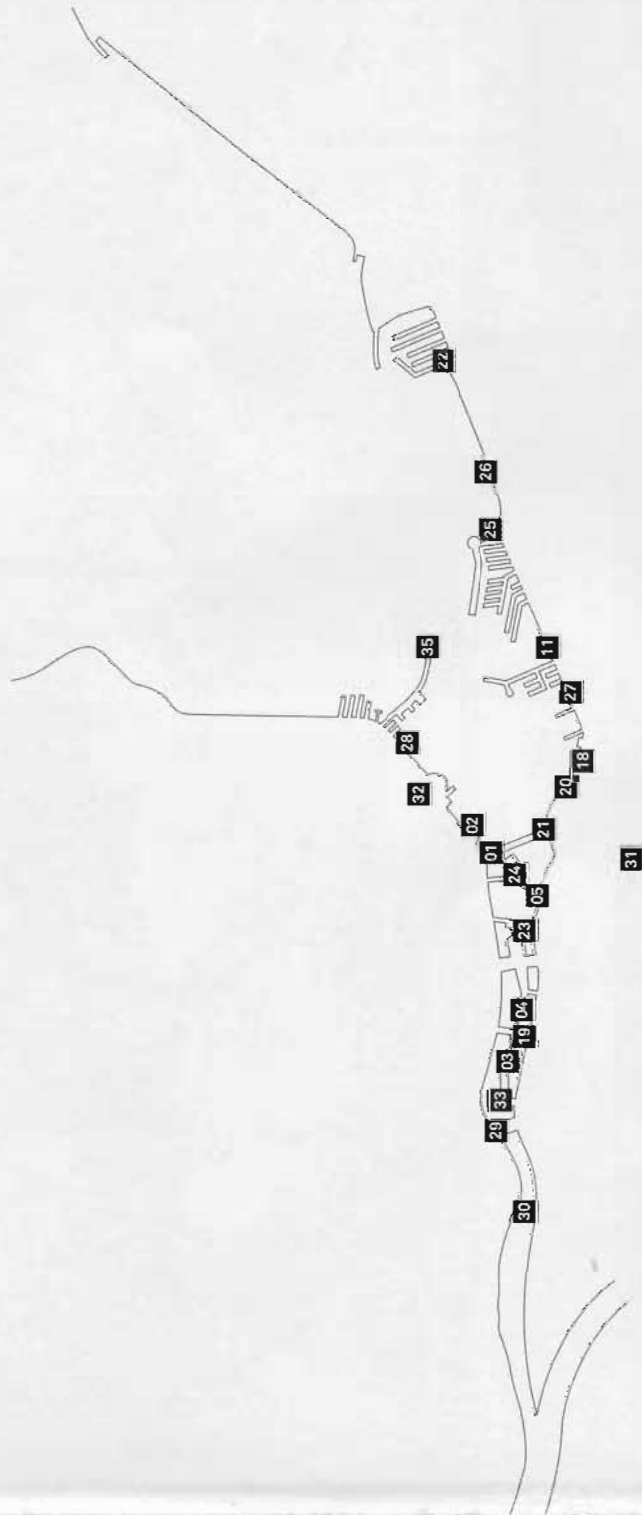


GENEVE VILLE D'EAU

RÉALISATIONS ET PROJETS AUTOUR DU LAC ET DU RHÔNE



VILLE DE
GENÈVE



01. Passage flottant du Mont-Blanc
 02. Estacade « 20000 »
 03. Promenade des Lavandières
 04. Escalier des Lavandières
 05. Place du Rhône et sculpture [OUK-NON]
 — « Plan lumière »

— Économies d'eau
 — Les yeux de la nuit
 11. Nouveaux pavillons de vente pour la rade de Genève, prototype
 — Mobilier urbain
 — Promenades au « plan piétons »

— Piste cyclable autour de la rade
 — Aménagements floraux
 18. Hortologie fleurie
 19. Halles de l'île
 20. Restaurant La Potinière
 21. Débarcadère de Jardin-Anglais

22. Débarcadère du Port-Noir
 23. Pont de la Machine
 24. Pont des Bergues
 25. Baby-Plage
 26. Aménagement temporaire au quai Gustave-Ador

27. Quai marchand des Eaux-Vives
 28. Quai marchand des Pâquis
 29. Barrage du Seujet
 30. Pont de Sous-Terre
 31. Place du Molard
 32. Monument Brunswick

33. Passerelle du Bâtiment des Forces Motrices
 — Distinction romande d'architecture
 36. Plate-forme solarium aux Bains des Pâquis
 — Prix Wakker



GENEVE VILLE D'EAU

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN

GENÈVE VILLE D'EAU

Réalisations et projets autour du lac et du Rhône

La ville de Genève s'est construite autour du lac, du Rhône et de l'Arve. Aujourd'hui encore, l'agencement des places, rues, parcs et façades est déterminé par la présence de l'eau. La rade et les rives du Rhône urbain sont des constructions artificielles et volontaires. Elles résultent de la nécessité de résister à la violence du lac et du vent, autant que de l'extension planifiée de la ville.

Ce site est emblématique de Genève. Cependant les quais ont été altérés par des décennies d'interventions ponctuelles et désordonnées. Depuis 2001, la Ville s'emploie activement à revaloriser ce patrimoine historique, en l'adaptant à sa vocation de promenade et de loisirs. L'objectif du réaménagement des quais n'est pourtant pas de les redessiner mais de mettre en valeur leur configuration actuelle en réparant les altérations constatées. Pour cela, les principes suivants ont été définis: reconnaissance des spécificités de chaque lieu, valorisation des activités en lien direct avec la vocation du site et déplacement de celles qui le

défigurent, choix des animations en adéquation avec la beauté des lieux, suppression de la circulation et du stationnement, valorisation du bord de l'eau au profit des promeneurs, développement des projets en concertation avec les usagers concernés.

Ainsi, sans que ne soit bouleversée sa configuration, ce lieu magnifique a fait l'objet ces dernières années d'un grand nombre d'aménagements concrets destinés à l'embellir. D'autres sont en préparation. Plusieurs prix sont venus récompenser cette vision d'aménagement contemporaine.

Cette publication est l'occasion de montrer réunis ces réalisations et projets autour de l'eau, objets de l'exposition « Genève Ville d'eau » installée au quai Wilson de mai à septembre 2007.

← Pour répondre à plusieurs motions du Conseil municipal, un ensemble de supports d'exposition en plein air a été développé en 2005 afin de présenter au public des projets liés aux thématiques de la paix, des droits humains, du sport ou de l'aménagement.

Christian Ferrazino
Conseiller administratif

01 PASSAGE FLOTTANT DU MONT-BLANC →

Cette traversée construite sous le pont du Mont-Blanc assure la paisible continuité de la promenade piétonne le long des quais de la rive droite. Le parcours entre le quai des Bergues et le quai du Mont-Blanc s'effectue ainsi hors des nuisances du carrefour et sans attente aux passages piétons, dans un environnement inhabituel. La barge flottante en acier est ancrée sous la première arche du pont. La faible hauteur entre le niveau de l'eau et la voûte du pont a nécessité de s'avancer jusqu'au milieu de la première travée, à plusieurs mètres de la rive, et d'enfoncer l'ouvrage de quarante centimètres dans l'eau. Des passerelles métalliques articulées, qui suivent les variations du niveau du lac, relient la barge aux pontons construits le long du quai.

Cette construction a été réalisée dans le cadre du concept d'aménagement «Le Fil du Rhône», qui vise à mettre en valeur les abords du fleuve et favoriser leur usage piéton. La Ville de Genève a reçu le prix Wakker en 2000 pour «Le Fil du Rhône». Le passage flottant du Mont-Blanc a obtenu la Distinction romande d'architecture en 2006.





02 ESTACADE « 2000 » ↗

Cette estacade est située en contrebas de la portion la plus étroite du quai du Mont-Blanc. A l'origine, elle n'était pas reliée au débarcadère du Mont-Blanc et son prolongement a permis de l'ouvrir au public. Elle assure la continuité de la promenade au plus près de l'eau, de la rotonde du Mont-Blanc au quai des Bergues, par le passage flottant sous le pont du Mont-Blanc. L'estacade est constituée d'une plate-forme en béton portée par des pieux plantés dans le fond du lac. Sa barrière métallique est munie de portillons donnant accès aux bateaux amarrés.

Cette construction a été réalisée dans le cadre du concept d'aménagement « Le Fil du Rhône », qui vise à mettre en valeur les abords du fleuve et favoriser leur usage piéton.
La Ville de Genève a reçu le prix Wakker en 2000 pour « Le Fil du Rhône ».

03 PROMENADE DES LAVANDIÈRES →

Sur la digue qui conduit au Bâtiment des Forces Motrices, cet ancien terrain à l'abandon a été aménagé sous la forme d'une esplanade triangulaire. Cet espace constitue un lieu d'arrêt sur le cheminement au fil du Rhône et conduit vers la passerelle des Forces-Motrices. Le sol est en gravier concassé et quelques emmarchements de pierre reprennent la déclivité du terrain, puis se prolongent jusque dans les eaux du Rhône.

Ce lieu a également été transformé dans le cadre du concept d'aménagement « Le Fil du Rhône ».





04 ESCALIER DES LAVANDIÈRES

Cet ouvrage remplace et pérennise l'escalier provisoire très apprécié, qui avait été installé lors de travaux effectués au quai de la Poste. L'escalier est conçu comme une seule poutre métallique. Il repose sur une rotonde préexistante de la promenade des Lavandières et s'appuie sur une puissante béquille, car le trottoir en encorbellement du pont de la Coulouvrenière ne peut supporter une telle charge. Il est constitué de trois volées de marches et de deux paliers intermédiaires, enserrés dans une structure monolithique pour limiter la vue sur le vide.



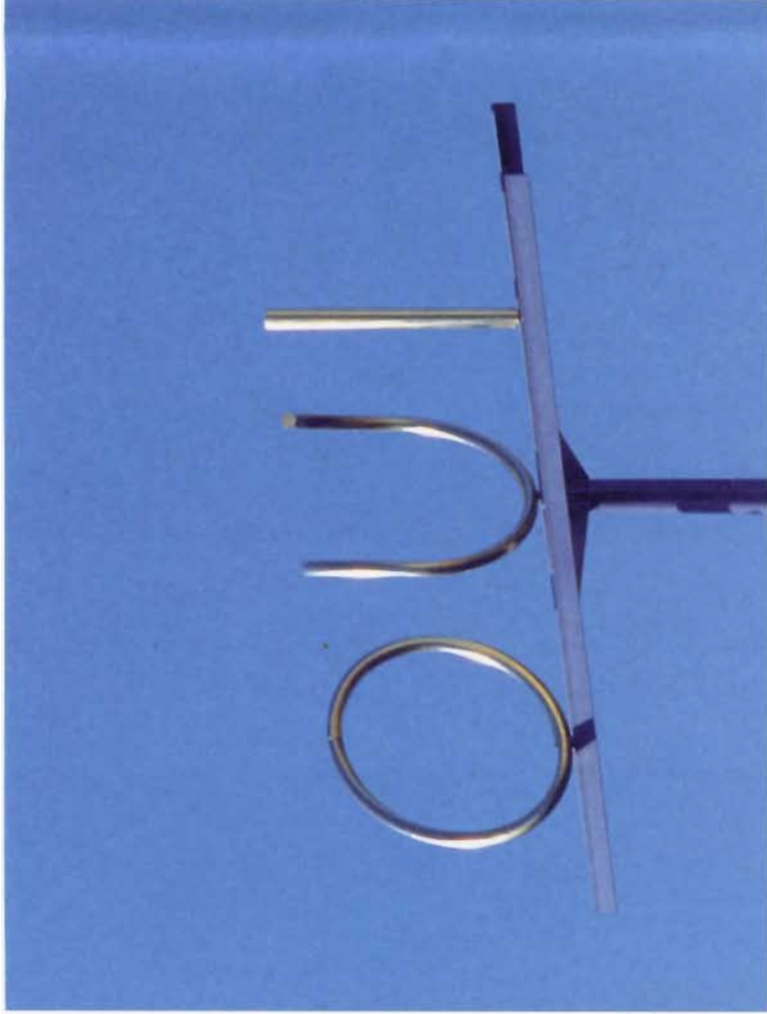
Cette construction s'intègre dans le concept d'aménagement « Le Fil du Rhône ».



05 PLACE DU RHÔNE ↗

Cette place rendue aux piétons a été réaménagée en relation avec l'installation d'une sculpture de l'artiste suisse Markus Raetz. Seul espace dégagé du centre-ville, elle accueille de nombreuses manifestations: patinoire, aménagements floraux, tournoi de beach-volley ou «semaine de la mobilité» par exemple. Elle assure aussi une continuité entre la place de la Fusterie, la rue du Rhône et le pont des Bergues, en offrant une ouverture visuelle sur le lac.

Ce lieu a été transformé dans le cadre du concept d'aménagement « Le Fil du Rhône ».



06 [OUI-NON] SCULPTURE DE LA PLACE DU RHÔNE ↗

Markus Raetz est une figure importante de l'art suisse. Son travail a été exposé dans les principales villes du monde, notamment New York, Amsterdam, Paris ou Londres. Cette sculpture a été créée spécialement pour la place du Rhône. Elle implique le spectateur dans sa lecture et le capte pendant toute la traversée de la place, malgré sa relative petite dimension (236 cm x 85 cm). Conçue sur le principe de l'anamorphose, elle se transforme du « oui » au « non » selon le point de vue de l'observateur.

Don de la Fondation Hélène et Victor Barbour à la Ville de Genève.



07 « PLAN LUMIÈRE » ↗

Un « plan lumière » est en cours d'élaboration par la Ville de Genève. Il s'agit d'un document qui fixe les priorités d'éclairage et qui aide à coordonner les interventions. L'objectif est d'améliorer l'image nocturne de la ville ainsi que le confort des usagers, tout en maîtrisant la consommation énergétique. La mise en lumière du site de la rade est étudiée en fonction des usages touristiques autant que quotidiens. Il s'agit principalement de préserver l'obscurité du lac, de maintenir le cordon lumineux, d'améliorer le confort de la promenade des quais et de revoir l'éclairage parfois trop important de certaines façades.

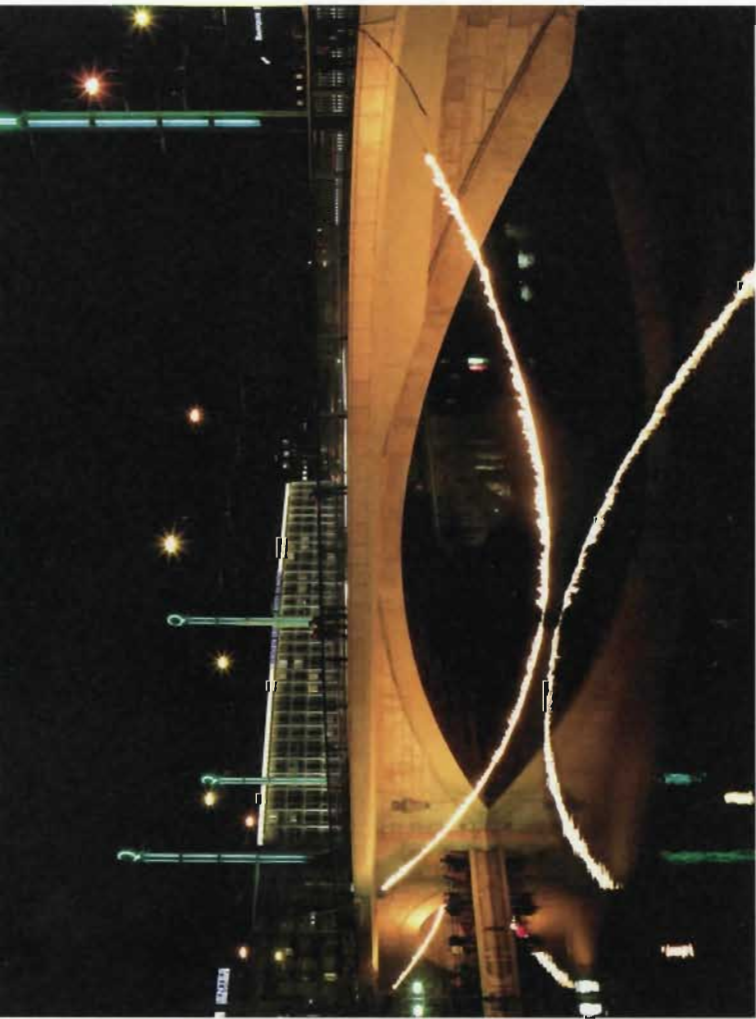
Cordon lumineux de la rade
D'une longueur de plus de deux kilomètres et composé de 4'267 lampes, il s'étend de la jetée des Pâquis à celle du Jet d'eau, en passant par le pont de la Machine.



08 ÉCONOMIES D'EAU ↗

Gérer rationnellement l'eau est une priorité pour la Ville de Genève. L'objectif est de diminuer la consommation tout en préservant la qualité des prestations fournies aux usagers. La mise en circuit fermé de plusieurs fontaines monumentales est l'une des actions entreprises. Celles-ci sont munies d'une pompe et d'un filtre à sable, pour fonctionner comme une piscine. L'eau n'est pas potable, mais elle n'est pas toxique. L'eau de pluie est récupérée pour l'arrosage des plantes au parc de la Grange et aux Conservatoire et Jardin botanique depuis plusieurs années.

Fontaine de la Perle du Lac
Cette fontaine fonctionne en circuit fermé.



09 LES YEUX DE LA NUIT ↗

Des illuminations artistiques et festives sont mises en place pendant dix jours à l'occasion du passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver. Ces installations invitent à redécouvrir l'espace urbain et permettent d'expérimenter de nouvelles techniques et possibilités d'éclairage. Certaines réalisations éphémères deviennent ensuite pérennes, comme l'illumination du bâtiment du pont de la Machine et les tubes de lumière bleue sur le pont de Sous-Terre. Une troisième édition de la manifestation « Les yeux de la nuit » est prévue du 27 octobre au 4 novembre 2007.

Spectacle de feu réalisé lors de l'inauguration de l'édition 2005
par le collectif Salamandra

10 LES YEUX DE LA NUIT →

Des installations lumineuses ont été mises en place le long du Rhône pour « Les yeux de la nuit », pendant dix jours en 2005 et en 2006. Les ponts, passerelles ou quais ont été transformés par des éclairages inédits, visibles au fil d'une promenade à pied ou en bateau. Sur la passerelle du barrage du Seujet, 40'000 points scintillants ont façonné un tunnel de lumière féerique.

« Tortille coruscante », illumination mise en place sur la passerelle
du barrage du Seujet en 2006.







11 NOUVEAUX PAVILLONS DE VENTE POUR LA RADE DE GENÈVE

Le nouveau modèle de pavillon de vente unifié, simple et fonctionnel, se décline en trois tailles selon l'usage prévu (glacier et petite restauration / billetterie et vente de souvenirs / toilettes publiques). L'implantation des nouveaux pavillons est prévue de manière à dégager les promenades et les vues sur le lac. Les glaciers sont installés au plus près de l'eau avec leurs terrasses ombragées, à l'image du prototype installé face au jet d'eau depuis 2005. Les petits pavillons sont implantés sous les arbres, en bordure de la promenade et à disposition immédiate des usagers. La gestion des nouveaux pavillons est mieux adaptée aux attentes du public (mobiliier de qualité, vente d'alcool et restauration chaude à des prix populaires). Leur entretien sur le long terme est garanti, et un retour sur investissement est prévu sur 15 ans grâce aux loyers perçus par la Ville pour leur exploitation.



Le Conseil municipal a voté un crédit pour construire ces nouveaux pavillons en automne 2006. Toutefois, suite à un référendum, la réalisation a été bloquée dans l'attente d'une votation prévue en 2008.

12 NOUVEAUX PAVILLONS DE VENTE POUR LA RADE DE GENÈVE

Le remplacement des pavillons disparates installés le long des quais par un modèle unifié, sobre et contemporain, est l'une des actions entreprises pour revaloriser la rade. Un prototype de nouveau pavillon avec terrasse, destiné à la vente de glaces et à la petite restauration, est installé depuis juillet 2005 face au Jet d'eau. Les sondages réalisés par la Ville de Genève et les médias ont démontré l'adhésion de la population à ce projet, sauf en ce qui concerne la couleur proposée. C'est pourquoi un nouveau traitement du revêtement métallique a été étudié et plusieurs couleurs différentes pourront être utilisées pour les futurs pavillons.

Ce nouveau modèle de pavillons, de tailles variables selon l'usage, est le projet lauréat d'un concours sur mandats d'études parallèles organisé par la Ville de Genève en 2004. Il est destiné au remplacement de tous les pavillons de vente actuels et à l'installation de nouvelles toilettes publiques en surface, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

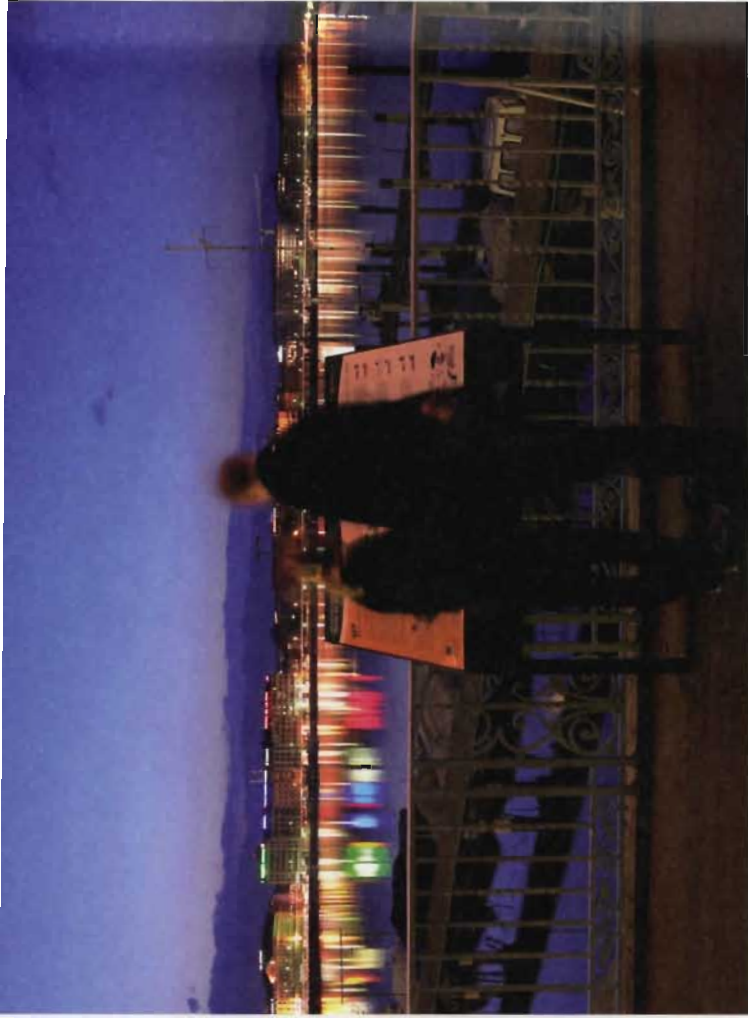


13 MOBILIER URBAIN ↗

Le mobilier urbain englobe une multitude d'objets liés à une fonction ou à un service offert à la collectivité comme abriter, signaler, embellir, protéger ou informer. Genève, à l'instar de nombreuses autres villes, développe aujourd'hui des éléments de mobilier urbain spécifiques, au lieu de choisir des objets standard sur catalogue, souvent peu adaptés. Le mobilier urbain contribue ainsi à forger l'image de marque d'une ville, à affirmer son identité, tout en participant à son embellissement. La Ville de Genève a créé récemment de nouveaux bancs, abribus, bacs d'orangerie, corbeilles à déchets, caissettes à journaux ainsi que de nombreux supports d'information ou d'orientation. Ces éléments récents sont utilisés dans les nouveaux aménagements, notamment sur la rade.

Banc « Léman »
Ce nouveau modèle déclinable en plusieurs tailles a été conçu spécialement pour la Ville de Genève, pour unifier les nombreux modèles anciens et hétéroclites installés dans les quartiers et dans les parcs. Il est réalisé avec des supports en aluminium

recyclé et des lattes de bois certifié FSC (Forest Stewardship Council), dans une démarche respectueuse des principes du développement durable.



14 MOBILIER URBAIN ↗

Le renouvellement du mobilier urbain à Genève fait partie d'une volonté plus générale de mise en valeur des espaces publics. Embellir la ville, favoriser l'utilisation des aménagements et offrir confort et sécurité aux usagers en sont les objectifs principaux. De nouvelles lignes d'objets ont été développées ces dernières années par la Ville de Genève. La création de ces nouveaux éléments traduit la volonté de lier l'esthétique à la fonctionnalité des objets, plutôt que de privilégier une gamme homogène ou monocolore. L'unité de ces nouvelles pièces de mobilier urbain se perçoit dans un même esprit de création, une même simplicité et une économie de moyens. Les éléments de mobilier urbain développés par la Ville de Genève et ses mandataires sont appréciés pour leur design. Plusieurs municipalités ont manifesté leur souhait de pouvoir les utiliser pour leurs nouveaux aménagements urbains. Le bac d'orangerie «Ville de Genève» a reçu un «product design award» en 2007, distinction attribuée par «l'International Forum design».

Table d'orientation
Ce nouveau modèle a été conçu spécialement par la Ville de Genève pour la rade et les parcs, dans le but d'informer les usagers tout en dégageant les vues.

Son encombrement minimal permettra aussi de regrouper aux endroits les plus judicieux l'information aujourd'hui disséminée



15 PROMENADES DU « PLAN PIÉTONS » 7

Dix itinéraires de promenades urbaines ont été publiés par la Ville de Genève. Chaque plan suit une thématique différente et donne des informations sur les lieux parcourus. La promenade « De corps en cœur », sur le thème de la santé, conduit du siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à la Maison des sportifs dans le parc des Eaux-Vives, en longeant la rade et les quais. Elle est balisée à chaque kilomètre par un banc rouge, sur lequel sont sérigraphiés quelques vers d'un poème d'Antonio Machado. Le poème en entier se découvre ainsi progressivement au fil de la promenade.

Banc situé le long de la promenade
« De corps en cœur »



16 PISTE CYCLABLE AUTOUR DE LA RADE 71

L'aménagement d'un itinéraire cyclable continu et à double sens autour de la rade est projeté. Un passage spécifique est prévu pour les cycles sur le pont du Mont-Blanc, sous une forme encore à définir. L'objectif est notamment d'améliorer la cohabitation entre les piétons et les vélos, en offrant à chacun un espace défini. Il s'agit aussi d'encourager la pratique du vélo en ville, à travers la mise à disposition de parcours agréables et sûrs. L'itinéraire «Le Rhône à vélo», conduisant de la source du fleuve à son embouchure, traverse Genève par les quais Wilson et du Mont-Blanc.

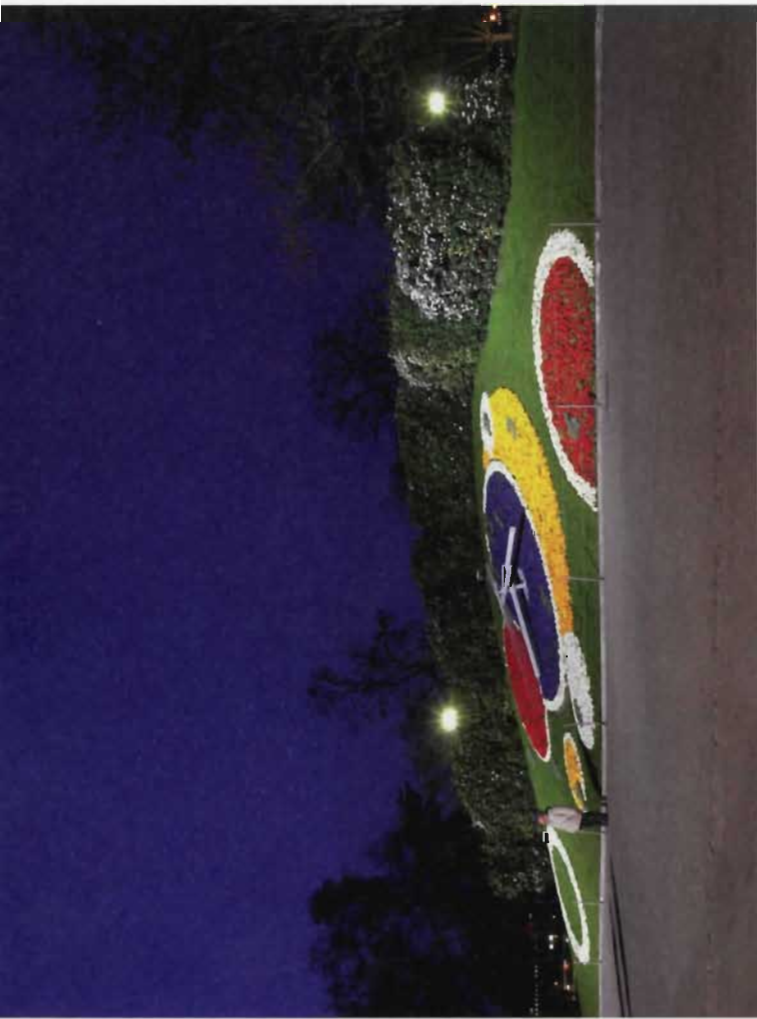
Piste cyclable sur le quai Wilson

17 AMÉNAGEMENTS FLORAUX →

Les parterres de fleurs de la Perte du lac et du quai Wilson se composent de motifs variés, réalisés avec des végétaux saisonniers. Ces bandes de tapis floraux accompagnent la promenade et soulignent les perspectives sur le lac. Les contrastes entre les couleurs des végétaux, leurs formes et leurs hauteurs créent autant de séquences autonomes, qui s'enchaînent pour former une continuité le long du parcours.

Aménagements floraux sur le quai Wilson





18 HORLOGE FLEURIE 7

L'horloge fleurie étend son cadran à toute la surface du terrain qui lui est consacré, depuis son réaménagement réalisé d'après le dessin de deux artistes. Quelques 20'000 plantes ornent annuellement ce monument. Au début mars, une décoration de primevères colorées marque le début du printemps. Au mois d'avril, des pensées sont plantées. A fin mai, le décor d'été est mis en place à l'aide de plantes de mosaiculture. A fin octobre, des plantes résistantes au froid constituent le décor hivernal. L'horloge est équipée d'un récepteur satellite depuis 2005, pour une mise à l'heure automatique. Cette modernisation a également permis de changer le moteur de l'horloge ainsi que l'aspect des aiguilles.

L'horloge fleurie du Jardin Anglais a été réalisée en 1955, par le Service des parcs et promenades, à l'initiative de l'association des inxérêts de Genève et des maîtres horlogers de la ville. Elle a été réaménagée en 2001, dans le cadre du renouvellement des massifs fleuris.



19 HALLES DE L'ÎLE ↗

L'installation d'une grande brasserie populaire est prévue dans toute l'aile sud du rez-de-chaussée du bâtiment, prolongée d'une terrasse sur la place de l'île. Des aménagements seront réalisés pour une meilleure fonctionnalité et convivialité des lieux: démolition des cloisons existantes, construction d'un podium le long des fenêtres, mise en place d'une cuisine et amélioration acoustique. Les Halles de l'île ont été construites en 1845 pour abriter un abattoir, et dès 1876 un marché couvert. Il est question de les démolir dans les années 1970, mais elles sont finalement restaurées en 1981 à la demande de diverses associations. Ce bâtiment accueille alors des lieux d'expositions, des ateliers d'artistes, des librairies et un restaurant. Diverses propositions ont été évoquées depuis pour améliorer l'animation et l'attractivité de ce lieu.

Le Conseil municipal a voté un crédit en 2006 pour la réalisation, dans un premier temps, d'une brasserie populaire.



20 RESTAURANT LA POTINIÈRE ↗

Ce bâtiment, qui bénéficie d'une vue superbe sur la rade, date de 1896, année de l'Exposition nationale. Au cours des ans, il a fait l'objet d'un certain nombre de modifications et d'agrandissements. La dernière rénovation a permis de lui rendre sa valeur d'antan. Une salle en ronde, entièrement vitrée, a été créée sur la face ouest du bâtiment. La marquise face au kiosque à musique a été réinstallée. Les espaces extérieurs ont été agrandis pour permettre l'installation de terrasses. Une cuisine professionnelle a été installée, afin de répondre à la demande des restaurateurs et clients.

Le restaurant «La Potinière» fait partie des fermages de la Ville de Genève. Le restaurant «Le Lacustre», situé de l'autre côté du pont du Mont-Blanc, appartient également à la Ville de Genève et vient d'être rénové.



21 DÉBARCADÈRES DU QUAI DU MONT-BLANC ET DU JARDIN ANGLAIS ↗

Le bâtiment du débarcadère du Mont-Blanc a été entièrement rénové et transformé, pour être adapté à sa nouvelle fonction de centre administratif genevois de la Compagnie générale de navigation. Au Jardin Anglais, un nouveau débarcadère a été construit pour la Compagnie générale de navigation. Il remplace le vieux bateau «Valais», contre lequel les bateaux accostaient auparavant et qui n'était plus en mesure d'assurer cette fonction.

Débarcadère du Jardin anglais



22 DÉBARCADÈRE DU PORT-NOIR ↗

La compagnie des Mouettes genevoises est entrée dans la communauté tarifaire des transports publics UNIRESO en 2003. Le nombre de lignes a augmenté, nécessitant la construction de débarcadères. Un nouveau débarcadère a déjà été aménagé au Port-Noir, pour relier le P+R de la Nautique et Genève-Plage au quartier des Pâquis et à la Perle du Lac. Il reliera aussi le futur débarcadère du Pont de la Machine dès 2009. Deux autres débarcadères sont en projet: le premier sur la rive droite devant la crèche de Chateaubriand, en connexion avec la ligne de bus 1, et le second devant le pont de la Machine, en lien avec le pôle de transports publics de Bel-Air.

Débarcadère des Mouettes genevoises au Port-Noir



23 PONT DE LA MACHINE ➤

Le plus vieux pont de Genève est piéton depuis l'origine et relié par des escaliers aux deux rives. Des travaux sont prévus pour restaurer complètement cet ouvrage, actuellement en très mauvais état. Des rampes seront aussi construites à chaque extrémité pour les personnes à mobilité réduite. Une plate-forme piétonne en bois sur pilotis, au ras de l'eau face au courant, sera aménagée et équipée de bancs, pour constituer un nouvel espace public. Une installation artistique à fleur d'eau sera réalisée avec les rideaux de l'ancien barrage. Un débarcadère pour les Mouettes genevoises, rattaché à la plate-forme, sera également construit.

Ces transformations sont prévues dans le cadre du concept d'aménagement « Le Fil du Rhône ».



24 PONT DES BERGUES ➤

Ce pont, réservé aux piétons et aux vélos depuis 1994, a été construit en 1834 par Guillaume-Henri Dufour. L'une des passes du pont sera rehaussée pour permettre le passage des bateaux des Mouettes genevoises à destination du futur débarcadère du pont de la Machine. A cet endroit, une poutre de béton sera remplacée par des poutres métalliques plus fines. Le rehaussement sera perceptible par les piétons qui franchissent le pont, et laissera entrevoir le miroitement de l'eau.

Cette transformation s'intègre dans le concept d'aménagement « Le Fil du Rhône ».



25 BABY-PLAGE ↗

Baby-Plage est la seule plage gratuite sur le territoire de la Ville de Genève. Aujourd'hui ouverte à tous, elle avait été créée en 1922 pour les petits enfants accompagnés de leurs parents. C'est le lieu le plus exposé à la bise de la partie genevoise du lac. La violence des vagues nécessite la présence de lourds rochers pour protéger le quai et la digue. Des travaux ont été effectués pour prolonger et agrandir les enrochements, en augmentant ainsi les surfaces à disposition des baigneurs. La pelouse a été remise en état et les haies complétées. La zone de baignade, toujours limitée par la présence du ski nautique, a été sensiblement agrandie.

26 AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE AU QUAI GUSTAVE-ADOR →

Un plancher en bois, de longs bancs pour s'allonger, des chaises longues et des parasols apparaissent l'été sur la pelouse, face au lac. Cet espace libre d'accès, destiné aux bains de soleil et à la détente le long du quai Gustave-Ador, accueille aussi des animations. Créée en 2006 dans le cadre des aménagements éphémères « Les yeux de la ville », cette installation a été reconstruite de manière à pouvoir être réinstallée et agrandie chaque année.

Aménagement éphémère réalisé pour « Les yeux de la ville ».
Il constitue également une première réponse à la pétition
« Plus de plages » à Genève, demandant la création d'un espace
de baignade sur le quai Gustave-Ador, entre Baby-Plage
et la Nautique.





27 QUAI MARCHAND DES EAUX-VIVES ↗

La plupart des activités lacustres professionnelles de la rade se concentrent sur ce quai, qui constitue en quelque sorte le port de Genève. Il est actuellement désordonné et vétuste. Sa réorganisation complète est en cours, pour concilier la présence des activités liées au lac et la nécessité d'embellir les quais. Chaque activité (parking des cars touristiques, barque La Neptune, Mouettes genevoises, entreprises de travaux du lac, places d'entretien des bateaux, police du lac, pêcheurs et plaisanciers) doit être revue dans sa localisation, son emprise et l'aspect de son équipement.

Le projet est piloté en partenariat étroit entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève, avec les activités concernées.
Le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives est en cours.



28 QUAI MARCHAND DES PÂQUIS ↗

Ce quai est aujourd'hui occupé par des bateaux de plaisance et du stationnement de véhicules automobiles. A l'origine, il servait de quai de déchargement aux barques lémaniques et abritait des dépôts de marchandises. Il est prévu de réhabiliter le secteur occupé par les Mouettes genevoises, déjà mis en valeur par la restauration de la salle d'attente. L'assainissement du quai sera réalisé par la mise en place d'un système de collecte des eaux de ruissellement, la rénovation des toilettes publiques et l'installation d'un centre de tri des déchets. Libéré des voitures, le quai pourra accueillir les deux pavillons des glaciers installés actuellement au bord de la route.

Le projet est également piloté en partenariat étroit entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève, avec les activités concernées.
Une proposition de crédit de travaux sera déposée au Conseil municipal en 2007 et les travaux pourraient être réalisés en 2009.

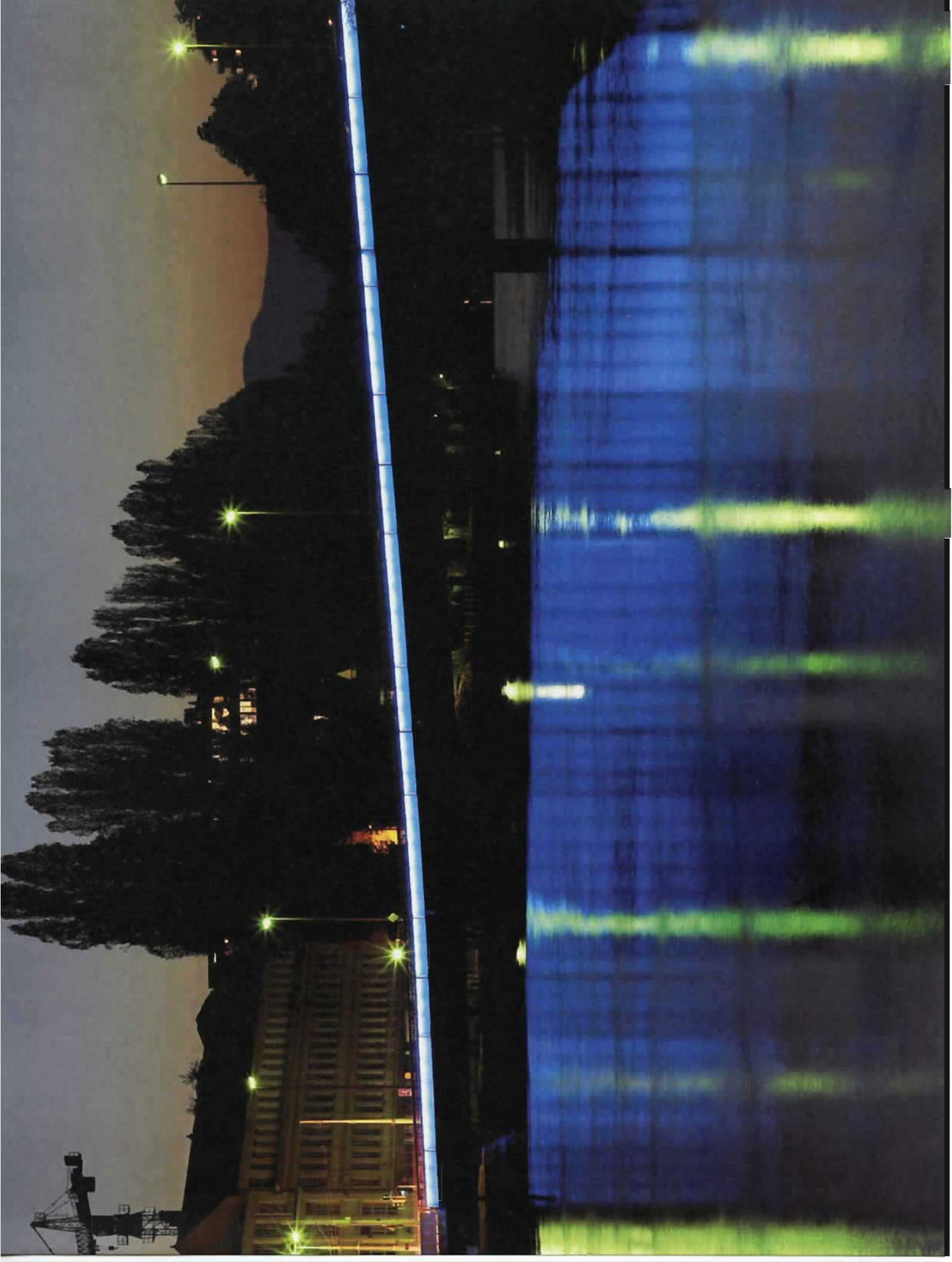


29 BARRAGE DU SEUJET ↗

Le barrage du Seujet a remplacé en 1995 celui du pont de la Machine, devenu vétuste. La centrale régule le niveau du lac, maîtrise le débit du Rhône et produit de l'électricité. Le passage des bateaux est assuré par une écluse. Une « échelle », composée de 21 bassins, permet aux poissons de remonter le barrage. L'usine se situe au niveau de l'eau: son couvert forme une esplanade ouverte au public, qui se prolonge sous la forme d'une passerelle réservée aux cyclistes et piétons. En aval, sur la rive gauche, un chemin piétonnier rejoint le quai du Rhône.

30 PONT DE SOUS-TERRE →

Le seul pont en pente de Genève est désormais orné d'une bande lumineuse bleue, fixée sur la partie latérale du côté amont. Les tubes fluorescents ont été mis en place à l'occasion de la manifestation « Les yeux de la nuit », qui a eu lieu du 28 octobre au 5 novembre 2006. Intitulée « Les battements du pont », cette installation a été programmée pour s'allumer et s'éteindre selon un rythme évoquant les pulsations cardiaques. Cette illumination a été maintenue de manière pérenne depuis « Les yeux de la nuit ».



31 PLACE DU MOLARD →

Des pavés lumineux scintillent dès la nuit tombée entre les pavés de grès. Ils sont gravés de mots qui s'échangent chaque jour sur la place, comme « bonjour », « bonne nuit », « merci » ou « bienvenue », écrits dans les six langues officielles des Nations Unies (français, anglais, espagnol, chinois, russe et arabe). Plus nombreux à mesure que l'on se rapproche du lac, ils rappellent par leurs reflets la présence de l'eau autrefois dans le port du Molard. Le nouvel aménagement redonne aussi une unité à la place. Les activités commerciales, terrasses et pavillon du fleuriste, sont regroupées au centre, pour mettre en valeur les façades des bâtiments historiques et faciliter les mouvements des piétons. Trois nouveaux arbres ont été plantés.

L'aménagement réalisé est le premier prix d'un concours sur mandats d'études parallèles organisé par la Ville de Genève en 2002.





32 MONUMENT BRUNSWICK ↗

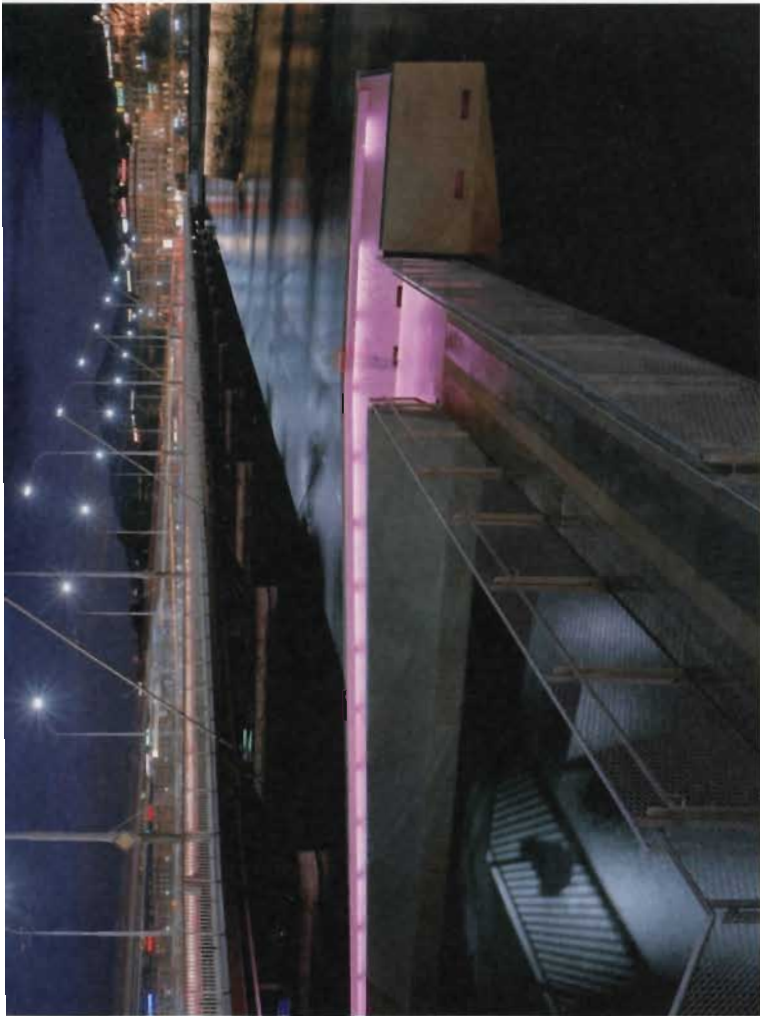
Ce monument de style néogothique a été inauguré en 1879. Il a été érigé à la mémoire du comte Charles de Brunswick, pour respecter ses dernières volontés. Inspiré d'une construction similaire à Vérone, il est orné de nombreuses statues, sculptures, hauts et bas reliefs, travaux d'artisans célèbres du XIX^e siècle. L'esplanade compte des bassins, balustrades, lions et chîmères. Inséré dans le jardin des Alpes, l'ensemble forme un îlot de détente entre la rade et le quartier des Pâquis, avec une vue magnifique sur le lac et le Mont-Blanc. Le monument a fait l'objet d'importants travaux de restauration très pointus, notamment dans le traitement des différents matériaux. L'esplanade a été rénovée et aménagée de façon plus contemporaine.



33 PASSERELLE DU BÂTIMENT DES FORCES MOTRICES ↗

Cette passerelle a été construite à l'occasion de la transformation du Bâtiment des Forces Motrices en salle de spectacles, à l'emplacement de l'ancien passage d'entretien. Sa structure en acier repose sur les piles existantes et supporte un plancher en bois de mélèze. D'une largeur d'un mètre cinquante sur le côté nord du bâtiment, elle s'élargit à l'ouest où deux bancs permettent de profiter de l'exposition favorable du lieu. Cette promenade publique est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Cette passerelle est le premier ouvrage construit dans le cadre du concept d'aménagement « Le Fil du Rhône ».



34 DISTINCTION ROMANDE D'ARCHITECTURE 7

La « Distinction romande d'architecture » a pour but de mettre en valeur l'architecture contemporaine et de mieux la faire connaître à un large public. Décernée pour la première fois en 2006, elle récompense les maîtres d'ouvrage et les architectes. Sur les 280 réalisations présentées, 30 ont été retenues et 8 ont été primées. La Ville de Genève est à l'origine de deux réalisations lauréates: l'école des Ouches (Andrea Bassi architecte) et le passage flottant du Mont-Blanc (BMV architectes, Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nusbaumer).



35 PLATE-FORME SOLARIUM AUX BAINS DES PÂQUIS

Les Bains des Pâquis sont ouverts toute l'année depuis leur restauration en 1995. Leur immense succès populaire a amené l'association qui les gère à proposer la construction d'une plate-forme-solarium sur le flanc sud de la jetée qui mène au phare. A l'abri de la bise et face à la ville, cette plate-forme offre aux usagers des Bains des Pâquis un espace de repos de 170m². La plate-forme est constituée de planches en mélèze, posées sur une structure métallique. On accède à l'eau par des échelles en métal.



36 PRIX WAKKER →

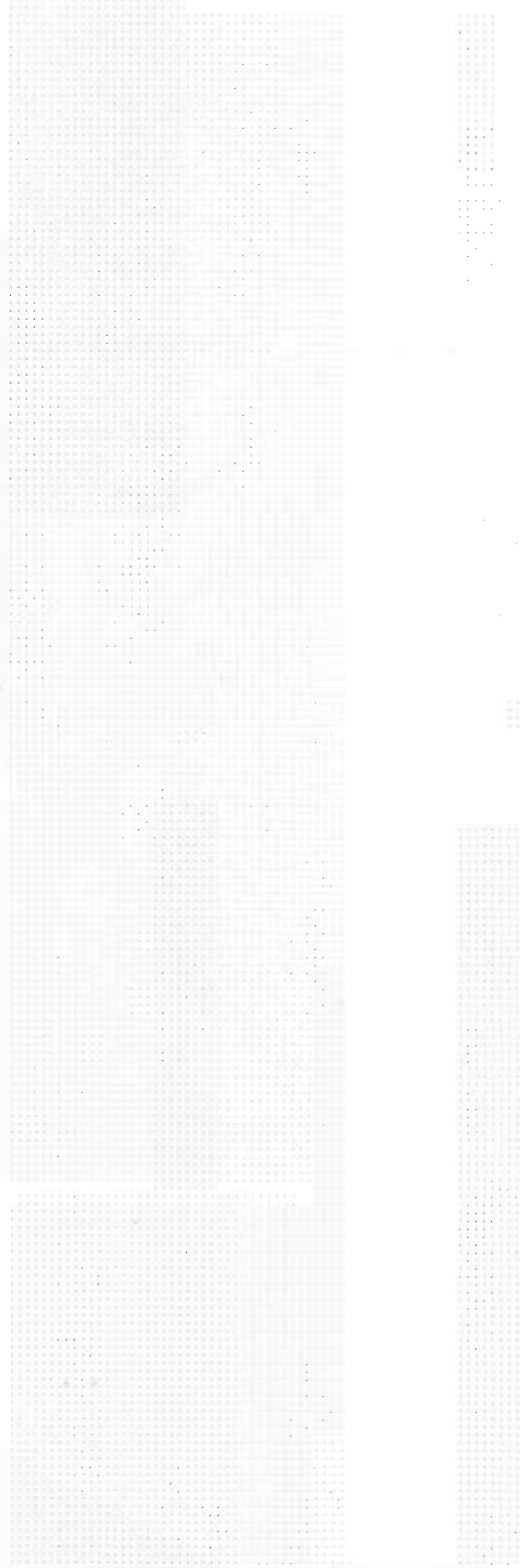
Le prix Wakker est attribué chaque année à une commune par « Patrimoine suisse ». Il récompense un projet, un aménagement ou une réalisation exemplaire. La Ville de Genève a reçu ce prix en 2000 pour le projet « Le Fil du Rhône ». Il s'agit de la remise en valeur des abords du fleuve, pour favoriser leur usage piéton et recréer un lien avec l'eau. Le réaménagement des places, ponts, passerelles et autres espaces publics le long du parcours est également prévu.

« Le Fil du Rhône », prix Wakker 2000

Aménagements déjà réalisés:
la passerelle du Bâtiment des Forces Motrices, la promenade
des Lavandières, l'escalier des Lavandières, la place du Rhône,
le passage flottant du Mont-Blanc.



01. PASSAGE FLOTTANT DU MONT-BLANC Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de réalisation: 2001 Architectes: BMV architectes Ingénieurs civils: Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nusbaumer, Jean-Pierre Decoppet Architecte naval: Sébastien Schmidt Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	06. (OU) NONI SCULPTURE DE LA PLACE DU RHÔNE Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de réalisation: 2000 Artiste: Markus Raetz	11. 12. NOUVEAUX PAVILLONS DE VENTE POUR LA RADE DE GENEVE Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de réalisation du prototype: 2005 Architectes: Bakker & Blanc architectes sàrl Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	16. PISTE CYCLABLE AUTOUR DE LA RADE Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	21. DÉBARCADÈRES DU QUAI DU MONT-BLANC ET DU JARDIN ANGLAIS Bâtiment de la compagnie générale de navigation Maître d'ouvrage: Etat de Genève Date de réalisation: 2005 Architecte: Samuel Bendahan	02. ESTACADE «20000» Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de réalisation: 2001 Architectes: BMV architectes Ingénieurs civils: Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nusbaumer Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	07. «PLAN LUMIERE» Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	12. DÉBARCADÈRE DU PORT-NOIR Débarcadère des Mouettes genevoises au Port-Noir Maître d'ouvrage: Etat de Genève Date de réalisation: 2004 Ingénieurs civils: EDMIS SA Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	03. PROMENADE DES LAVANDIÈRES Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de réalisation: 1997 Architecte: Julien Descombes Ingénieurs civils: Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nusbaumer Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	08. ÉCONOMIES D'EAU Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	13. BANC «LÉMAN» Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de réalisation: 2003 Conception: Compagnie des rues.	04. ESCALIER DES LAVANDIÈRES Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de réalisation: 2001 Architectes: Atelier d'architecture Brodbeck-Roulet SA Ingénieurs civils: Tremblat SA Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	09. LES YEUX DE LA NUIT Maître d'ouvrage: Ville de Genève Spectacle de feu: Collectif Salamandra Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	14. TABLE D'ORIENTATION Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de réalisation: 2006 Designer: Nicolas Bourgeois Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	15. PROMENADES DU «PLAN PIÉTONS» Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de réalisation: 2002 Architecte-urbaniste: Carlos Lopez Plasticienne: Carmen Perrin Photographie: Jacques Berthet / Documentation photographique VdG	17. AMÉNAGEMENTS FLORAUX Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de réalisation: depuis 2004 Conception et mise en place: Pôle de fleurissement du Service des espaces verts et de l'environnement Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	18. HORLOGE FLEURIE Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de réalisation: 2001 Artistes: Josée Pitteloup et Jean Stern Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	19. HALLES DE L'ÎLE Maître d'ouvrage: Ville de Genève Rénovation prévue en 2008-2009 Architectes: atbs Stéphane Fuchs architecte Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	20. RESTAURANT LA POTINIERE Maître d'ouvrage: Ville de Genève Date de rénovation: 2001 Architectes: AW architectes Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG	22. DÉBARCADÈRE DES MOUETTES GÉNEVOISES AU PORT-NOIR Débarcadère des Mouettes genevoises au Port-Noir Maître d'ouvrage: Etat de Genève Date de réalisation: 2004 Ingénieurs civils: EDMIS SA Photographie: Alain Grandchamp / Documentation photographique VdG
---	---	--	--	---	--	--	--	--	---	---	--	--	--	--	--	--	---	---	--



23. PONT DE LA MACHINE

Maitre d'ouvrage: Ville de Genève
Chantier prévu de 2007 à 2009
Architectes: ADR sarl
Ingénieurs civils: Tremblat SA
Artiste: Ellen Versluuis
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

24. PONT DES BERGUES

Maitre d'ouvrage: Ville de Genève
Chantier prévu en 2008
Architectes: AVV architectes
Ingénieurs civils: Claude Fischer SA
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

25. BABY-PLACE

Maitres d'ouvrage: Ville de Genève et
Etat de Genève. Le projet a été développé,
réalisé et financé en partenariat étroit.
Date de réalisation: 2007
Architecte paysagiste: Alain Etienne
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

26. AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE

AU QUAI GUSTAVE-ADOR
Maitre d'ouvrage: Ville de Genève
Date de réalisation: 2006
Conception et réalisation: Alain Etienne
et Gianni Kaesser-Ceriani
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

27. QUAI MARCHAND DES EAUX-VIVES

Le projet est piloté en partenariat étroit entre la Ville de Genève
et l'Etat de Genève, avec les activités concernées.
Le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives est en cours.
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

28. QUAI MARCHAND DES PÂQUIS

Le projet est piloté en partenariat étroit entre la Ville de Genève
et l'Etat de Genève, avec les activités concernées.
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

29. BARRAGE DU SELUET

Maitre d'ouvrage: Etat de Genève
Date de réalisation: 1995
Architectes: Mentha et Rosset SA
Ingénieurs civils: Mouchet, Dubois, Boissomard SA
et SGI Ingénierie SA
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

30. PONT DE SOUS-TERRE

Maitre d'ouvrage: Ville de Genève
Date de réalisation: 2006
Conception et mise en place: SIG Lumière
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

31. PLACE DU MOLARD

Maitre d'ouvrage: Ville de Genève
Date de réalisation: 2004
Architectes: 2b Architectes S. Bender et Ph. Béboux,
associés à S. Collet et C.A. Presset
Ingénieurs civils: Mantilieri et Schwarz SA
Artiste: Christian Robert-Tissot
Ingénieurs en lumière: Licht Design
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

32. MONUMENT BRUNSWICK

Maitre d'ouvrage: Ville de Genève
Date de restauration: 2002
Architecte: Massimo Lopreno
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

33. PASSERELLE DU BÂTIMENT DES FORCES MOTRICES

Maitre d'ouvrage: Ville de Genève
Date de réalisation: 1997
Architecte: Julien Descombes
Ingénieurs civils: Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nusbaumer
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

34. DISTINCTION ROMANDE D'ARCHITECTURE

Le passage flottant du Mont-Blanc
Maitre d'ouvrage: Ville de Genève
Date de réalisation: 2001
Architectes: BMW architectes
Ingénieurs civils: Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nusbaumer;
Jean-Pierre Decoppet
Architecte naval: Sébastien Schmidt
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

35. PLATE-FORME SOLARIUM AUX BAINS DES PÂQUIS

Maitres d'ouvrage: Ville de Genève et Etat de Genève
Date de réalisation: 2002
Architectes: Collectif d'architectes Marcellin Barthassat,
Claude Butty, Marc Brumm, Jacques Menoud
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

Graphisme exposition: Assemblage, Sylvie Ravetti

Retouche numérique: Image

Impression des panneaux: atelier Jeca

23. PONT DE LA MACHINE

Maître d'ouvrage: Ville de Genève
Chantier: prévu de 2007 à 2009
Architectes: ADR sàrl
Ingénieurs civils: Tremblat SA
Artiste: Ellen Versluuis
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

24. PONT DES BERGUES

Maître d'ouvrage: Ville de Genève
Chantier: prévu en 2008
Architectes: AVV architectes
Ingénieurs civils: Claude Fischer SA
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

25. BABY-PLAGE

Maîtres d'ouvrage: Ville de Genève et
Etat de Genève. Le projet a été développé,
réalisé et financé en partenariat étroit.
Date de réalisation: 2007
Architecte paysagiste: Alain Etienne
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

26. AMENAGEMENT TEMPORAIRE

AU QUAI GUSTAVE-ADOR
Maître d'ouvrage: Ville de Genève
Date de réalisation: 2006
Conception et réalisation: Alain Etienne
et Gianni Kaeser-Ceriani
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

27. QUAI MARCHAND DES EAUX-VIVES

Le projet est piloté en partenariat étroit entre la Ville de Genève
et l'Etat de Genève, avec les activités concernées.
Le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives est en cours.
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

28. QUAI MARCHAND DES PÂQUIS

Le projet est piloté en partenariat étroit entre la Ville de Genève
et l'Etat de Genève, avec les activités concernées.
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

29. BARRAGE DU SELJET

Maître d'ouvrage: Etat de Genève
Date de réalisation: 1995
Architectes: Menthia et Rosset SA
Ingénieurs civils: Mouchet, Dubois, Boissonnard SA
et SGI Ingénierie SA
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

30. PONT DE SOUS-TERRE

Maître d'ouvrage: Ville de Genève
Date de réalisation: 2006
Conception et mise en place: SIG Lumière
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

31. PLACE DU MOLARD

Maître d'ouvrage: Ville de Genève
Date de réalisation: 2004
Architectes: 2b Architectes S. Bender et Ph. Béboux,
associés à S. Coller et C.A. Pessat
Ingénieurs civils: Mantilleri et Schwarz SA
Artiste: Christian Robert-Tissot
Ingénieurs en lumière: Licht Design
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

32. MONUMENT BRUNSWICK

Maître d'ouvrage: Ville de Genève
Date de restauration: 2002
Architecte: Massimo Loproto
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

33. PASSERELLE DU BÂTIMENT DES FORCES MOTRICES

Maître d'ouvrage: Ville de Genève
Date de réalisation: 1997
Architecte: Julien Descombes
Ingénieurs civils: Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nusbaumer
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

34. DISTINCTION ROMANDE D'ARCHITECTURE

Le passage flottant du Mont-Blanc
Maître d'ouvrage: Ville de Genève
Date de réalisation: 2001
Architectes: BMV architectes
Ingénieurs civils: Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nusbaumer,
Jean-Pierre Décoppet
Architecte naval: Sébastien Schmidt
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

35. PLATE-FORME SOLARIUM AUX BAINS DES PÂQUIS

Maîtres d'ouvrage: Ville de Genève et Etat de Genève
Date de réalisation: 2002
Architectes: Collectif d'architectes Marcellin Barthassat,
Claude Butty, Marc Brunn, Jacques Menoud
Photographie: Alain Grandchamp /
Documentation photographique VdG

Graphisme exposition: Assemblage, Sylvie Ravetti
Retouche numérique: Image
Impression des panneaux: atelier Jeca